

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 05/03/21  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/03/21  
Affichage le : 23/03/21  
Transmission préfecture le : 23/03/21  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20210319-lmc1120411-DE-1-1  
Du : 23/03/21  
Délibération exécutoire le : 23/03/21

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 mars 2021

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES  
BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL CLOTURE DES AP ET AE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-2, L.3312-3, L.3312-4 et L.3312-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature,

Vu les délibérations du Conseil Départemental en date des 16 décembre 2016 n° 2016-CD-1-5443.1, 30 juin 2017 n° 2017-CD-1-5592.1 et 26 janvier 2018 n° 2018-CD-1-5732.1 relatives à l'adoption et aux modifications du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2020-CD-1-6227.1 en date du 11 décembre 2020 relative aux modalités d'ouverture des crédits 2021,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-1-6355.1 en date du 5 février 2021 relative à la tenue du Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-1-6440.1 en date du 19 mars 2021 relative au rapport annuel sur la situation du Département en matière de développement durable,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission des Finances, des affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Dit que sont adoptées les autorisations de programme et les autorisations d'engagement recensées dans la maquette du budget primitif 2021 du budget principal annexée à la délibération du Conseil Départemental n°2021-CD-1-6429.1

Dit que sont clôturées les autorisations de programmes listées en annexe à la présente délibération.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 19 mars 2021

### BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL CLOTURE DES AP ET AE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (8) : Hélène Brioux-Feuchet à Joséphine Kollmannsberger, Anne Capiaux à Monsieur Nicolas Dainville, Xavier Caris à Madame Clarisse Demont, Elisabeth Guyard à Jean-Noël Amadei, Didier Jouy à Josette Jean, Guy Muller à Catherine Arenou, Jean-François Raynal à Ghislain Fournier, Elodie Sornay à Karl Olive.